

Oyem/Education/Examens de fin d'année scolaire 2015-2016

Les résultats du CEP sont connus

ANS

Oyem/Gabon

Avec un taux de réussite de 69,09% au Certificat d'études primaires (CEP) session 2016, la province du Woleu-Ntem s'en sort plutôt bien après une année scolaire perturbée par des grèves. Cependant, les admis doivent encore patienter avant de savoir s'ils sont aptes à passer en classe supérieure. Pour passer en sixième, il faut, en effet, que la note obtenue au CEP additionnée à celle de l'élève au cours de l'année scolaire sur tous les paliers, soit supérieure à 10.

LES résultats des épreuves du Certificat d'études primaires (CEP) session 2016 viennent d'être rendus publics sur toute l'étendue du territoire national. Au niveau de la province du Woleu-Ntem, ils sont, selon la directrice d'Académie provinciale Blandine Ntoug, assez satisfaisants dans l'ensemble puisqu'ils



Photo : D.R



Photo : D.R



Photo : D.R

Blandine Ntoug, directrice d'Académie provinciale du Woleu-Ntem: "Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble". Photo du milieu : Plusieurs chefs d'établissements étaient présents lors de la proclamation des résultats. Photo de droite : Les élèves prenant connaissance des résultats du CEPE 2016.

font état d'un taux de réussite de 69,09%. C'est d'ailleurs Mme Ntoug elle-même qui a communiqué ces résultats, en présence du secrétaire général de préfecture Cyprien Meboune Esso, des responsables des différents établissements scolaires primaires de la circonscription-centre. C'est la grande cour de l'école d'application d'Oyem (EAO) qui a prêté son cadre pour la proclamation desdits résultats.

La province du Woleu-Ntem compte 45 centres d'examen. Sur les 3 182 candidats inscrits au départ, 3 125 se sont présentés effectivement dans les salles de classes. 57 candidats étaient donc absents. A la fin de la session, 2 159 candidats ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 69,09% pour toute la province septentrionale. Un résultat que Blandine Ntoug trouve assez satisfaisant dans l'ensemble. "Nous avons largement

dépassé la moyenne. Malgré les perturbations (...) au cours de cette année académique, nous avons fait mieux. Les enfants ont réussi à faire plaisir à leurs enseignants ainsi qu'à leurs parents. Toutefois, obtenir le CEP ne veut pas dire que l'enfant passe en 6e. Il est d'abord question de faire la moyenne de ce dernier. C'est-à-dire que la note obtenue au CEP additionnée à celle de l'élève au cours de l'année scolaire sur tous les paliers doit

donner une moyenne générale. Si cette moyenne est supérieure à 10, l'enfant passe en classe de 6e", a expliqué la directrice d'Académie provinciale. Et Mme Ntoug d'ajouter : "C'est parce qu'on ne fait plus le concours d'entrée en 6 dans les lycées et collèges que cette façon de procéder conditionne le passage de l'élève en classe de 6e". Les listes des admis par centre au CEP 2016 sont donc désormais affichées à

la direction d'Académie provinciale du Woleu-Ntem. Mais Blandine Ntoug assure: "nous allons ensuite envoyer les listes des admis au CEP 2016 aux différents chefs des circonscriptions scolaires des autres départements (Bitam au nord, Minvoul au nord-est, Mitzic et Medouneu dans le sud) afin qu'ils puissent les rendre publiques dans leurs bassins pédagogiques respectifs".